

2004

BONNE ANNEE



INFOS PEP 35 N° 6

Janvier 2004



Que 2004 fournisse à l'association, aux enfants et aux familles, à tous les salariés et aux administrateurs, 2004 raisons de se réjouir.

### CARCE NEWS

1960 ⇨ 2003. Cela ne fait pas un compte rond ! Quand Josette Leboutellier répond à la question : *Combien de maison ?* voilà, elle faisait doucement, à sa manière de lingère, cette soustraction.

La lingère de Carcé a dans sa lingerie vu passer tant d'enfants pour qui elle a été aux petits soins : elle a touché ce qui les touche, ravaudé, lavé, repassé leur linge et leurs accrocs intimes. Josette a été accompagnée vendredi 5 décembre, toute la *Maison* était autour d'elle, les fruits de mer, aussi, laissons planer un doute sur l'orthographe de ces fameux fruits de mer...

Le conte était donc rond ! Merci à elle au nom de l'Association et de tous les enfants de Carcé.

Gilles CERVERA



EDITO

### EVALUATION ET DEMARCHE QUALITE : un nouveau défi

L'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux est inscrite dans la Loi du 2 janvier 2002.

Le décret d'application créant le Conseil National de l'évaluation vient de paraître.

Ses missions :

- Valider (ou élaborer) et diffuser « les outils et instruments formalisant les procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles applicables » à nos établissements et services.
- « donner un avis sur les organismes habilités à pratiquer l'évaluation externe »
- et sur l'évaluation des établissements et services « à caractère expérimental ».

Il sera bien sûr important que les PEP siègent ou se fassent représenter dans cette instance, dont l'importance n'échappe à personne.

Mais il est également indispensable de s'attacher à définir les critères d'évaluation interne prévue par les textes.

Il ne s'agit plus de se demander si l'évaluation est une bonne ou une mauvaise chose : elle s'impose désormais à nous.

Il nous appartient de participer à l'élaboration des outils et instruments de mesure des « bonnes pratiques professionnelles » qui demandent elles aussi, à être définies, y compris d'un point de vue critique.

Evaluation et qualité des services rendus aux usagers sont en effet inséparables.

Une journée d'étude est organisée sur ce thème par l'URPEP<sup>(1)</sup> à l'IUFM de Rennes le 14 janvier prochain : nous y serons nombreux, administrateurs, directeurs, cadres, salariés... parce que l'enjeu est de taille.

Jean-René LOUBAT, psychologue et Saül KARZ, professeur à l'Université de Paris, apporteront leur expérience à cette réflexion commune, qui devra ensuite déboucher sur un travail dans chaque établissement et service.

Nous relèverons ce nouveau défi.

Jean GARIEPUY  
Président

BONNE ANNEE 2004



#### (4) URPEP

L'UREP (Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Publique) est composée des 4 associations départementales bretonnes.

##### Son but est de :

- Contribuer à la promotion des associations départementales PEP
- Coordonner les actions à caractère régional
- Représenter les PEP auprès des instances et associations régionales
- Informer et former les militants
- Gérer des activités ou établissements à caractère régional

Son bureau est actuellement constitué comme suit :

- **Président** : Jean GARIEPUY (35)
- **Vice Président** : Alain MELEARD (29)
- **Secrétaire général** : Yvon LEGUYADEC (56)
- **Trésorière** : Mireille GOASDOUE (22)

#### **VOUS SEREZ SEULS RESPONSABLES...**

Le décret du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire ... et aux modalités de financement et de tarification des établissements...

« Vous serez seuls responsables de la gestion de vos établissements », c'est en l'occurrence le message délivré par JP HARDY, co-rédacteur du décret. « Fini la direction partagée où vous accordez des avantages au-delà des conventions collectives, où vous accordez des reclassements aisément, demandez des postes supplémentaires de manière inflationniste sous réserve de l'accord des financeurs » dit-il en s'adressant aux responsables d'associations et aux directeurs.

Le décret permettra à l'autorité de tarification de financer un établissement sans être lié par son organigramme et par la convention collective. « Il faudra passer d'une logique vous nous demandiez le paiement de la totalité de vos charges, à une logique où nous vous accorderons un financement en fonction de nos enveloppes et où vous seuls organiserez vos moyens à partir de ce qui vous sera attribué ».

Ce discours n'est sans doute pas nouveau mais le voici doté d'un texte législatif. Le message est difficile à entendre alors que les financements sont déjà insuffisants, alors qu'en droit nos conventions collectives sont opposables à l'autorité de tarification, alors que nous assumons une mission d'utilité publique que l'Etat ne veut pas assurer et semble même prêt à abandonner à la libre concurrence.

Depuis longtemps la logique économique prévalait dans l'évolution de notre secteur, le fait qu'un décret sur la tarification soit le premier à sortir après la loi du 2 janvier 2002 confirme que cette logique compte plus que le droit des usagers.

Philippe LECROC  
Directeur Général

**Geneviève SUIRE, orthophoniste au CMPP du Gacé, est morte récemment. Tant de mots articulés pour tant d'enfants qui auront, par elle, passé l'épreuve du langage.**

**Jacques SUIRE remercie très vivement tous ceux qui ont porté vers Geneviève des fleurs et des marques de sympathie.**



# QUIZ



**« En provoquant l'intérêt, la classe de découverte contribue à la dynamisation de l'enseignement. Séjours Educatifs et Pédagogiques PEP Le Nessay – St Briac »**

1°) Le Château du Nessay est situé sur une île en face de St Briac  
 VRAI  FAUX

2°) Centre permanent de classes de découverte, il peut accompagner au maximum en séjours éducatifs et pédagogiques (SEP), 2 classes de 65 élèves :  
 VRAI  FAUX

3°) En 2002, le Centre du Nessay a accueilli 48 classes dont 38 d'Ille et Vilaine et 10 hors d'Ille et Vilaine (dont 1 de Guadeloupe)  
 VRAI  FAUX

ce qui représente :  
1017 élèves dont 245 maternelles et 772 élémentaires :  
 VRAI  FAUX

4°) Les élèves y sont hébergés en chambres de 18 à 20 lits :  
 VRAI  FAUX

5°) St Briac est un ancien port de pêche et de cabotage situé dans l'Estuaire du Frémur (les bateaux chargés de sel du Croisic s'y arrêtaient souvent) :  
 VRAI  FAUX

6°) Auguste Renoir, Henri Rivière, Emile Bernard et Paul Signac y séjournèrent de 1884 à 1891  
 VRAI  FAUX

7°) Le « Moulin de Pierre Allée » fut réalisé par Paul Savignac, à St Briac en 1884 :  
 VRAI  FAUX